

21 - 07 : 04

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 12 Juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 07 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
BESNOUX Jean-Luc Adjoint,

DURAND Pascal, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, URFIE Anne-Sophie, Marion HINGANT, Sonia Le GUIRINEC, HAMON Jean-Baptiste, Régine OLERON

| Nombre de conseillers | |
|------------------------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents | 13 |
| - votants | 14 |
| - absents | 1 |
| - exclus | 0 |

Absents excusés : Madame GESREL Nathalie et Monsieur GOUAULT Yvonnick représenté par Madame Marion HINGANT

Secrétaire : Madame Marion HINGANT

▪ **OBJET : GARDERIE PERISCOLAIRE : REVISION DU PRIX au 1^{er} Septembre 2021**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur le mode de tarification de la Garderie. En effet, lors du dernier conseil d'école, il a été soumis l'idée de mettre en place des tarifs par tranche horaire : le prix pourrait dépendre du temps passé par l'enfant à la garderie . Madame le maire rappelle au conseil que la garderie fonctionne chaque jour d'école, le matin de 7H30 à 8H50 et le soir de 16h30 à 18H30.

Elle rappelle également les tarifs en vigueur qui sont forfaitaires :

- Journée** : -3.60 € par jour et par enfant (Goûter compris)
-3.30 € par jour et par enfant (goûter compris) pour une famille de trois enfants et plus
- Matin** : 1.60 € par jour et par enfant
- Soir** : 2.40 € par jour et par enfant (goûter compris)

Une majoration de 5 € par enfant et par quart d'heure à partir de 18H30 est facturée aux parents.

Madame Le Maire expose enfin au conseil, le fonctionnement et tarifs pratiqués dans les communes environnantes et évoque l'obligation éventuelle par la CAF d'un passage au quotient familial s'il y avait changement de mode de tarification de la garderie.

Madame Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le mode de tarifications de la garderie et sur les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**DECIDE** de Conserver le fonctionnement actuel de la tarification de la garderie